

**ESPACES PUBLICS****Rénovation des parkings souterrains de l'OPH**

Participation de 172 000 €

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de son nouveau plan de stationnement, qui a notamment conduit à l'extension phasée des secteurs payants, la Ville d'Ivry a également pointé la nécessité de favoriser en parallèle le stationnement résidentiel dans les parkings en ouvrage afin de libérer de la place en surface sur l'espace public, dédiée au stationnement de courte durée.

Ainsi, une démarche a été engagée avec l'OPH, détenteur d'une réserve de capacité dans ses parkings nécessitant cependant, pour inciter les ivryens (locataires et extérieurs) à y stationner, des actions en termes de :

- politique tarifaire attractive. En effet, si le tarif du stationnement « en ouvrage » est de fait plus élevé que sur le domaine public puisque l'usager dispose d'une place réservée, le différentiel ne doit pas être trop élevé pour que le stationnement souterrain (ou interne aux cités) soit réellement attractif. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'OPH a mis en place de nouveaux tarifs correspondant à une baisse de loyer des places auparavant les plus coûteuses et à une homogénéisation des tarifs rendant l'offre plus lisible<sup>1</sup>. De fait, la baisse tarifaire a conduit à une diminution de la vacance, qu'est venue renforcer la mise en place de nouveaux secteurs de stationnement payant en surface (donnée issue des 1<sup>ers</sup> éléments de bilan sur le stationnement payant) ;
- travaux de réfection (éclairage, peinture, contrôle d'accès, signalétique, serrurerie et maçonnerie) dans les parkings « vétustes » dont l'état génère un sentiment d'insécurité.

Sur ce dernier point, l'OPH a choisi de travailler sur un premier secteur de 6 parkings afin de phaser l'investissement. Les parkings ont été sélectionnés de la manière suivante :

- ceux des cités du quartier d'Ivry-Port : Fauconnières, Chevaleret, Vanzuppe et Orme au Chat,
- ceux des cités Lénine et ILN Casanova.

Pour ces 6 parkings, le montant prévisionnel hors taxe des travaux s'élève à 1 295 000 €.

Or, en 2008, l'OPH a programmé les travaux :

- du parking Lénine ; compte-tenu de la présence d'amiante et du grand mécontentement des locataires lié au vandalisme sur les véhicules,
- du parking Vanzuppe (incluant notamment la mise en place du nouveau système de contrôle d'accès) car cela permettrait de récupérer des badges « keypass » (actuel système de contrôle d'accès des parkings de l'OPH) en nombre suffisant pour les autres

---

<sup>1</sup> 30 €/mois hors charges et taxe d'habitation pour les locataires, 36 €/mois hors charges et taxe d'habitation pour les extérieurs

parkings car aujourd'hui l'OPH est en rupture de stock, le fournisseur ayant cessé de les fabriquer.

Le coût total de la rénovation des deux parkings susnommés, incluant désamiantage et contrôle d'accès est de 707 200 €.

Compte-tenu de l'interaction forte entre ces mesures et la politique municipale globale de stationnement, il est cohérent que la Ville participe à l'effort financier.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver le versement à l'OPH d'une participation supplémentaire de 172 000 €, relative aux parkings souterrains des cités Lénine, Vanzuppe, ILN Casanova, Fauconnières, Chevaleret et Orme au Chat.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

## **ESPACES PUBLICS**

### **Rénovation des parkings souterrains de l'OPH**

Participation de 172 000 €

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 21 septembre 2006 relative à l'extension du stationnement payant,

vu sa délibération du 25 septembre 2008 relative à la deuxième phase de l'extension du périmètre du stationnement payant,

vu sa délibération du 25 septembre 2008 relative à l'attribution d'une participation de 300 000 € à l'OPH pour la rénovation des parkings des cités Lénine et Vanzuppe,

considérant que la politique de stationnement sur la voie publique doit s'accompagner de mesures favorisant le stationnement résidentiel à l'intérieur des parcelles (en ouvrage ou aérien) afin de dé-saturer le domaine public, et que l'une d'elles consiste à offrir aux utilisateurs un bon niveau de qualité de service,

considérant que l'OPH dispose dans ses parkings d'une réserve de capacité dont il convient d'améliorer l'attractivité,

considérant le phasage proposé par l'OPH pour les travaux de rénovation de ses parkings,

vu le budget communal,

**DELIBERE**  
(à l'unanimité)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le versement à l'OPH d'une participation de 172 000 € facilitant le financement des travaux de rénovation et d'amélioration de la qualité de service des parkings des cités Lénine, Vanzuppe, ILN Casanova, Fauconnières, Chevaleret et Orme au Chat.

**ARTICLE 2 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 DECEMBRE 2008